

ABONNEMENT

SOMMES	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
FRANCE	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne
à SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces,	la ligne.....	90
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RESERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

à PARIS
à L'AGENCE HAVAS
8, place de la BourseL'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 4 MAI

Triste République

Il y a toujours quelque enseignement à repasser ses auteurs, et les nôtres, dans la Presse, ne sont pas toujours amusants. J'en excepte cependant un pamphlétaire célèbre dont le brio maintient l'attention, malgré l'éloignement des faits : M. Henri Rochefort, l'auteur de la *Lanterne*.

Ceux qui seraient curieux de relire le lanternier de l'Empire ne verront pas sans indignation l'histoire d'un étudiant à moitié assommé par la police de cette époque, au cours d'une manifestation quelconque.

La police parisienne avait alors un renom de sauvagerie qu'elle a tenu, non pas à conserver, mais à accroître. Les *Compagnies de Jérusalem*, les avons-nous assez entendu maudire, dans notre jeunesse !

Et dire que nos pères les regretteraient, s'ils étaient encore en âge de manifester !

L'étudiant dont nous parlions obtint encore, après un fort long temps il est vrai, un semblant de satisfaction qu'un député de la majorité ne peut même plus obtenir aujourd'hui.

On sait comment a été traité M. Baudin, et, si on traite un député de la sorte, on se figure mal comment doit être traité le *vulgum pecus*.

Nous n'avons pas à prendre la défense de M. Baudin, qui s'est fait bien défendre lui-même et aura dans cette circonstance l'approbation de tous les gens qui ne sont pas inféodés à la friponille gouvernementale ; mais nous avons à prendre la défense des citoyens que leur mauvaise étoile peut faire tomber entre les mains de la police parisienne.

Mieux vaut tomber dans une bande de souteneurs que dans une bande de policiers commandés par Debeury et autres cadets de ce genre. C'est à croire que Lozé, l'original et stupide canicidé, a fait passer dans ses brigades toute l'armée des rôdeurs de barrières.

Ce qui n'empêche pas un président du Conseil, aussi estimable que les malandrins qu'il défend, d'opposer à la parole de deux de ses collègues un rapport fictif, qu'il serait bien embarrassé de montrer et bien en peine de confirmer par des témoins dignes de foi.

Et, cependant, les souteneurs continuent à assommer les passants en plein jour, tout comme leurs confrères de la police, pendant que ces derniers dégustent un petit verre offert par le mastroquet.

A moins que ce ne soit une femme honnête que les agents dits des mœurs arrêtent au bras de son mari, tandis qu'un passant laisse un pan de son veston aux mains de quelque drôlesse, qui trône sur le trottoir.

Voilà cette police qu'on nous donne dans la capitale et que l'Europe ne nous envie pas.

Parions que l'agent qui a frappé Baudin, pendant que deux de ses copains lui tenaient les bras, se cathèrait lâchement devant un malfaiteur qui lui montrerait seulement le manche de son couteau, et que le gros Debeury étalerait moins superbement sa panse devant quelques suins que devant les curieux

attirés par des manifestations où il n'y a guère, de manifestants.

Triste République, ou plutôt tristes républicains qui approuvent d'un ordre du jour de pareils faits. JEAN DASSY.

LA RUSSIE ET L'AUTRICHE

On s'accorde à reconnaître, dans les cercles diplomatiques, que les relations entre la France et la Russie ont singulièrement perdu de leur cordialité depuis la malencontreuse sortie de M. Ribot à la Chambre. On remarque que M. de Giers, intime ami du Czar, en quittant Vichy pour se rendre à Pétersbourg, est allé à Vienne sans passer par Paris, et que l'empereur François-Joseph n'a pas hésité à prendre les devants, en rendant le premier visite à l'homme d'Etat russe.

Une entrevue

La *Cocarde* dit que l'Empereur d'Autriche a manifesté le désir d'avoir une entrevue amicale avec le Czar.

A ce bruit, l'Empereur d'Allemagne a écrit une longue lettre entièrement de sa main à l'Empereur d'Autriche, pour le dissuader de donner suite à ce projet.

INFORMATIONS

LES MANIFESTANTS POURSUIVIS

Le bruit des poursuites contre M. Baudin n'est pas confirmé. Le procès-verbal dressé contre le député du Cher permet d'ailleurs de donner, le cas échéant, à l'incident telle suite qu'il conviendra.

Au rôle de la onzième chambre de police correctionnelle, sont inscrites onze affaires de rébellion et d'outrages aux agents, relatives aux manifestations du 4^{er} mai.

Le nom de M. Baudin n'y est pas.

M. BAUDIN

Le frère de M. Baudin a déclaré que son frère n'avait nullement l'intention d'envoyer des témoins au président du conseil.

Il a ajouté qu'il n'entendait pas donner de suite à l'affaire, mais que puisque le gouvernement avait déclaré la guerre, il l'aurait, et qu'il lui en coûterait.

COMMISSION INUTILE

La commission permanente du conseil supérieur du travail a continué l'étude de l'organisation du crédit populaire et terminé la discussion du questionnaire dressé par M. Lyon-Caen.

AU QUAI D'ORSAY

Le nouvel ambassadeur des Etats-Unis, M. James B. Eustis, a été présenté, hier, à M. Develle, ministre des affaires étrangères, par le comte d'Ormesson, introducteur des ambassadeurs.

LA CONDITION DES ÉTRANGERS

MM. Brincard, Gauthier de Clagny et Lalou ont déposé l'amendement suivant à la proposition de loi sur la condition des étrangers en France :

« Art. 3. — Tout étranger venant résider en France sera de 21 à 45 ans soumis à la taxe militaire indiquée au paragraphe 3 de l'article

33 de la loi du 13 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée.

» Art. 4. — Toute personne qui emploiera un étranger non muni du certificat d'immatriculation « ou n'ayant pas acquitté la taxe militaire », sera passible d'une amende de 25 à 200 francs. »

LE PRIVILÈGE DES AVOCATS

La Commission relative au privilège des avocats entendra le bâtonnier de l'ordre des avocats, le procureur général et le premier président de la Cour de Paris, ainsi que des représentants du tribunal de la Seine.

COMMISSION DE L'ALGÉRIE

Au Sénat, la commission de l'Algérie s'est réunie hier pour élire son président, en remplacement de M. Jules Ferry, décédé, et un de ses vice-présidents, en remplacement de M. Challemel-Lacour, démissionnaire.

M. Constans a été élu président par 8 voix sur 11 votants.

M. Clamageran a été élu vice-président de la même commission.

M. DE GIERS

La santé du grand homme d'Etat russe laisse à désirer. M. de Giers reprendra malgré cela la direction du ministère des affaires étrangères, mais passera tout l'été à Tsar-Koté-Sélo pour se soigner.

LA MUNICIPALITÉ D'ANGOULÊME

La municipalité d'Angoulême s'est enfin décidée à inviter le ministre de l'agriculture à assister aux fêtes données par la ville à l'occasion du concours régional agricole.

M. Viger a répondu qu'il acceptait l'invitation faite par les délégations de la Charente et de la ville d'Angoulême.

LES GRÈVES

A Roubaix, on craint que la grève générale des ouvriers teinturiers ne soit un fait accompli ce matin.

Une grève vient d'éclater à Lens.

400 ouvriers briquetiers ont cessé le travail, réclamant une augmentation des salaires.

A Amiens, les cordonniers ainsi que les ouvriers en cuirs et peaux restent en grève, au nombre de deux mille, ainsi que 150 ouvriers de deux usines de tissage.

Les grévistes ont arrêté deux voitures qui apportaient des caisses de chaussures pour la maison Hunnebellé. Ils ont dételé ces voitures, brisé les caisses, jeter les chaussures au vent. La gendarmerie a dû intervenir et six arrestations ont été opérées.

A Bordeaux, lorsque les patrouilles de maçons grévistes se sont présentées pour continuer l'œuvre de débauchage devant les chantiers, ils se sont heurtés à la police.

Les grévistes se sont alors dirigés sur la Bourse du travail au nombre de 2,000 et, la Bourse étant insuffisante pour les contenir, ils se sont dirigés vers le palais de Flore.

A Saint-Denis, cinquante ouvriers mégissiers se sont mis en grève.

GUILLAUME II EN SUISSE

Au déjeuner de Lucerne, au moment où le président de la Confédération, en terminant son toast, dit qu'il saluait avec confiance en Guillaume II le défenseur et le gardien de la paix,

l'Empereur fit un signe d'assentiment et prononça à haute et intelligible voix le mot « Oui ».

Le Président de la République suisse, interviewé, dit que la France ne doit pas s'alarmer du voyage de l'empereur Guillaume, que ni les sympathies ni les relations politiques ne sont changées, et que la Suisse reste un pays indépendant, libre, neutre.

Le ministre Lachenal a affirmé qu'il ne fut nullement question de politique dans l'entrevue de Guillaume avec les autorités suisses.

LE PROJET MILITAIRE ALLEMAND

Le Parlement allemand discute en deuxième lecture le projet militaire.

Le général de Caprivi exprime sa conviction que les forces militaires actuelles ne sont pas suffisantes.

ÉTRANGER

LA GUERRE CIVILE AU BRÉSIL

On mande de New-York :

Le *Herald* publie le télégramme suivant de Rio-de-Janeiro :

« Une bataille a eu lieu près de San-Luis entre les troupes du gouvernement et les rebelles dans le Rio Grande do Sul.

» Il y a eu quatre cents tués tant d'un côté que de l'autre ; les deux partis s'attribuent la victoire. Le résultat réel de la bataille ne sera connu que dans quelques jours.

» Le général Tellos commandait les troupes du Gouvernement et les rebelles étaient sous le commandement du général Tewares.

» Des révoltes sont aussi à craindre dans les autres Etats.

» Un télégramme annonce que le général Van del Kock, qui avait été envoyé de Rio-Janeiro au Rio-Grande avec quatre canonniers, s'est mis en communication avec le chef des rebelles, et l'on craint qu'il ne passe à l'armée ennemie. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 3 mai 1893.

Le marché est très ferme à l'ouverture. Le 3 0/0 débute à 97 1/2 et s'avance à 97 1/4 ; mais cette hausse continue détermine vers la clôture des réalisations qui la ramènent à 96.93. Le 4 1/2 est à 106.20.

L'Italien voit s'éteindre tout espoir de progrès avec les dernières lueurs des illuminations de Rome : on l'offre à 92 7/8.

L'insurrection de Cuba, officiellement confirmée, entraîne l'Extérieure à 63 5/8.

Le Portugais est délaissé à 23.30 ; la situation du royaume est plus précaire encore que celle de l'Espagne.

La Banque de France se tient à 3.895. Le Crédit Foncier a des demandes au comptant à 972 ; le terme finit à 962.

Le Comptoir National d'Escompte est tenu à 502. En 1892, le mouvement de ses comptes de chèques a augmenté de 75 millions à l'entrée et de 47 millions à la sortie.

Le Crédit Lyonnais se négocie à 762. La Société Générale se tient à 470.50.

On demande à 390 l'obligation 3 0/0 des Immeubles de France et à 476 le 4 0/0.

La Société Nicotina des Transports Maritimes évalué à 1,350,000 fr. les recettes probables de ses différents services. Les frais généraux sont estimés de 7 à 800 mille francs. C'est donc un bénéfice de 500,000 fr. assuré.

Les districts que doit traverser la ligne du Chemin de fer de Valence et du Nord-Est de l'Espagne sont d'une fécondité remarquable et renferment des minerais de toutes sortes, et notamment des mines de charbon qui assurent à la Compagnie un trafic considérable. Le prix d'émission des obligations fixé à 437.50 pour un revenu annuel de 25 fr. nets constitue un placement à 5.75 0/0.

L'obligation des Chemins Economiques s'inscrit à 425.

CH. HEYMAN et Co.
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 4 MAI

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 21°
Ce matin, à 8 h.		+ 14°
Midi,	760 m/m	+ 23°
Hausse	» m/m	
Baisse	» m/m	
Température minima de la nuit		+ 8°

Arrestation d'un dévaliseur de basses-cours

Ces jours derniers, plusieurs basses-cours, du côté de Genes et des Rosiers, étaient mises au pillage. On recherchait inutilement les voleurs, quand une femme se présenta au bureau de police de Saumur et dénonça spontanément, comme auteur de ces vols, un nommé Vaucelle avec lequel elle vit.

La cause de cette trahison est bien simple. Vaucelle, qui ne possède pas plus de scrupules à l'égard du beau sexe que pour les lapins, canards et poules d'autrui, ayant eu une discussion avec sa compagne, ne trouva rien de mieux que la flanquer dans une mare où elle faillit se noyer.

Celle-ci, estimant que la vengeance est le plaisir des dieux, s'est payé celui de faire cofrer son irascible seigneur et maître.

M. le commissaire de police a fait écrouer cette femme également.

Le repeuplement du gibier

La direction compétente du ministère de l'intérieur va consulter les assemblées agricoles départementales sur les dispositions qu'il conviendrait d'arrêter pour aider au repeuplement du gibier, principalement de la perdrix, dont il est question de retarder la chasse au 15 septembre.

En outre, des mesures très rigoureuses seront prises contre les détenteurs de gibier pris au lacet, et l'on a décidé de rendre délictueux l'emploi du chien seul en temps prohibé.

Enfin, le prétexte d'indigence en cas de braconnage ne serait plus un obstacle à la représen-

sion légale, et tout délinquant récidiviste qui n'acquitterait pas l'amende subirait la contrainte par corps.

Sport vélocipédique

C'est le samedi 27 mai qu'aura lieu, pour la troisième fois, la fameuse course Bordeaux-Paris.

Elle est ouverte à tous les coureurs du monde; les engagements sont reçus jusqu'au lundi 15 mai, à minuit; ils doivent être accompagnés d'une somme de 20 fr., remboursable à ceux qui se mettent en ligne au départ.

On admet deux catégories de coureur: les coureurs de vitesse et les routiers qui devront avoir trente ans au moins.

La durée maximum de la course est fixée à trois jours. L'épreuve est donc à la portée de tout routier de force moyenne qui veut se rendre compte de son endurance et de la vigueur de son jarret. En se bornant à 190 kilomètres par jour et en marchant à l'allure modérée, 13 à 14 kilomètres à l'heure, on peut se reposer dix heures par jour et arriver au but frais et dispos.

Mort d'un ancien élève de l'École de Saumur

La semaine dernière, la population de Marcillac (Aveyron) a rendu les derniers honneurs à un vieux soldat, chevalier de la Légion d'honneur, le commandant Pradié.

Jean Pradié avait quitté à 18 ans le toit paternel pour s'enrôler comme volontaire. Incorporé dans les cuirassiers en 1827, il fut bientôt nommé brigadier.

Lorsque éclata la Révolution de 1830, il fut cité à l'ordre du jour pour sa conduite pendant les trois journées de juillet.

Ensuite il passe comme élève sous-lieutenant deux ans à l'École de cavalerie de Saumur, d'où il est promu, en sortant, au grade de sous-lieutenant au 40^e de cuirassiers, avec lequel il fit la campagne de Belgique en 1832.

Trois ans après, il est nommé lieutenant dans le même régiment et désigné pour suivre les cours d'instruction de cavalerie à l'École de Saumur, d'où il sortit avec le n^o 2 sur 17.

Ce brillant succès lui valut bientôt le grade de capitaine instructeur au 2^e régiment des carabiniers, où il forma des élèves consommés.

En 1848, il fut fait officier supérieur et placé comme major au 5^e régiment de lanciers.

Mais, après le coup d'Etat de décembre, pour des raisons toutes personnelles, il se retira dans la vie privée et vint habiter son cher Marcillac, où, pendant quarante ans, il a promené sa verte vieillesse.

Les évadés de Cholet

Pommeraye et Valin, les deux individus dont nous avons annoncé la récente évasion de la prison de Cholet, ont été arrêtés, avant-hier soir, par les gendarmes de la brigade du Tertre, au moment où ils dévalisaient la villa de

passé sur le corps. Quand on l'a relevée, elle était morte. Son cadavre a été transporté dans la pharmacie de M. X..., où le docteur Y..., immédiatement appelé, n'a pu que constater le décès. L'identité de la victime n'ayant pu être établie, le corps a été transporté à la Morgue.

Durant toute une soirée, on aurait parlé de l'accident: on y aurait pensé pendant vingt-quatre heures, et puis c'eût été une affaire oubliée. Théophile Wagner avait gagné vingt mille francs et Duprez une fortune de plusieurs millions.

— Maladroite! continuait à marmotter le vicomte ainsi lésé dans ses intérêts les plus chers; imbécile!

Et il ne savait pas s'il devait retourner à son hôtel ou disparaître pendant quelques jours. Les paroles du jeune Arthur avaient porté leur fruit, et le prudent gentilhomme craignait d'être traité comme l'avait été le patron du grand escogriffe qui avait failli écraser la tante Mélanie, la tante Mélanie dont les deux yeux n'étaient pas de la même couleur.

Ce fut cependant du côté du parc Monceau qu'il dirigea ses pas. Quand il rentra chez lui, Wagner n'était pas encore de retour. Où pouvait-il être allé?

M. le vicomte Métafiot de Chabrol rencontra dans la cour d'entrée son cocher qui attendait ses chevaux avec une légitime impatience; il le traita de butor. Quand le valet de chambre vint prendre ses ordres pour le service, il l'apostropha de la bonne façon et ce fut en l'appelant animal qu'il le congédia, lui jetant, pour conclusion, son parapluie, son chapeau et ses gants à la figure. La lingère... il se contenta de lui dire qu'elle n'était bonne à rien, qu'à le gruger, et qu'elle n'avait qu'à bien se tenir si elle ne voulait pas faire connaissance avec la préfecture de police.

Les méchants sont méfiants: c'est là leur moindre punition, mais, du moins, celle-là ne leur manque jamais. Et puis on ne renonce pas facilement à ses espérances. Cinq ou six millions sont un joli denier et, comme dit Figaro, ce qui est bon à prendre est bon à garder.

Cependant Quentin, soit qu'il se sentit la conscience plus en repos que les autres domestiques, soit qu'il connût quelques-uns des honteux secrets de son maître, croyait avoir droit à certains égards, aussi n'était-il pas homme à supporter sans protestation l'affront qui venait de lui être fait.

M^e Follenfant, à Bonchemaine. Ils ont été écroués à la maison d'arrêt.

L'incendie du quai des Carmes à Angers

Voici des détails sur l'incendie qui s'est déclaré mardi, vers 3 h. 1/4 de l'après-midi, dans les ateliers de sculpture de MM. Moissoner et André:

Aussitôt l'alarme, les ouvriers, au nombre de 70, se hâtèrent de mettre à l'abri les livres et la caisse, mais déjà le sinistre avait pris des proportions effrayantes. En un clin d'œil, tout était en feu.

Quand la première pompe arriva (celle des Arts), le mal était trop avancé, et les efforts furent impuissants.

La foule s'était portée en masse vers les quais, mais ne se hasardait pas, de peur d'être englobée dans les travailleurs. La police avait fort à faire pour amener les curieux à un effort de bonne volonté.

Des agents de police et des soldats faisaient planton.

Plusieurs compagnies du 135^e et du 2^e pontonniers arrivées dès le début, avec un grand nombre d'officiers, le colonel Maillard et beaucoup d'autres payaient de leur personne.

Dans la rue des Carmes, dans la rue Garnier, sur le quai, partout enfin des déménagements furent opérés à la hâte. On jetait par les fenêtres, on emportait pêle-mêle des objets de toutes sortes, linge, etc., que l'on se passait de main en main.

A quatre heures, malgré les luttes énergiques des pompiers, le feu s'étend à la maison de M. Bichon, et à une autre qui fait suite sur le quai, ainsi que du côté opposé, à la maison de M. Alusse, voiturier, et à toutes les dépendances.

Sur un espace de 150 mètres, tous les bâtiments, entre la rue des Carmes et le quai, flambent.

Dès lors, on craint pour la fabrique de chaussures Renard, l'hôtel Henri-Arnault, les magasins de la nage Poirier et Couraud et l'imprimerie Burdin, établissements adjacents. Les efforts convergent sur ces points, afin d'arrêter là les progrès du feu.

Les flammèches menacent les maisons environnantes. Au-dessus même des ateliers se trouvait le dépôt de M. Burdin, imprimeur, où était entassé un stock de livraisons de l'Ouvrier et des Veillées des Chaumières, et ces papiers enflammés soulevés par le vent, ou s'envolant dans des tourbillons de fumée, créent un réel danger pour le quartier.

Une flammèche atteint un grenier, dans la cour du Mont-de-Piété; mais, grâce à d'actives manœuvres, on parvint promptement à arrêter cet incendie.

Toutes les pompes de la ville fonctionnent avec frénésie, sans parvenir à entamer le foyer.

Chacun payait de sa personne avec courage. M. Laurent Bougère, M. Cardé, conseillers municipaux, y vont ardemment de leurs deux bras: un officier du 135^e de même.

Là, aussi, M. le curé de la cathédrale et M. l'abbé Renault ont été plus d'une heure à faire la chaîne.

Dès le début de l'incendie, M^e Mathieu arrivait, accompagné de ses secrétaires MM. les abbés Pinier et Urseau. Pendant plus de deux heures, on l'a vu aller d'un groupe à l'autre, sur tous les points où le danger semblait s'accroître davantage.

Monseigneur, avec trois hommes de bonne volonté, a descendu lui-même sur un matelas une pauvre malade très âgée.

Comme M. le sous-directeur de Notre-Dame-des-Champs remontait dans l'escalier et lui demandait respectueusement s'il voulait qu'il le remplaçât: « Ce n'est pas la peine, répondit Monseigneur, j'irai bien jusqu'au bout. »

Toutes les notabilités de la ville à peu près étaient présentes.

Le Parquet, M. le président Jousseau de M., le vice-président Colin avec M^{lle} Colin qui se sont prodigués sur tous les points, M. le maire, M. Boulanger et de Villiers, adjoints, MM. Bichon, Pètry, Eveno, Baron, Lucas, Manceau Léonard, Velé, Bougère, Cardé, conseillers municipaux.

Remarque aussi: M. Boutton, conseiller général; MM. Désiré et Maurice Richou, de Parcy, M. Albert Voisin; tout le clergé de la Trinité, des Frères de la Doctrine chrétienne, etc., bon nombre d'officiers de toutes armes; M. Blanc, commissaire central, et tous les commissaires de police de la ville.

A signaler la conduite du jeune Carré, qui est tombé du second étage à travers un plancher, sans se faire de mal heureusement, en se précipitant au secours d'une femme que menaçaient les flammes, dans la maison Alusse.

A noter également le courage du sergent de pompiers Gallet qui a poussé l'audace jusqu'à la témérité.

A six heures, la part du feu était faite.

C'est un spectacle lamentable de voir le ravage opéré en quelques heures. Sur 150 mètres, entre la rue des Carmes et le quai, tout est détruit. La perte la plus considérable est pour MM. Moissoner et André, dont les ateliers sont assurés pour 400,000 fr.: mais combien de pauvres familles qui ne sont pas assurées! On parle de quarante ménages englobés dans cette catastrophe.

Il est assez difficile d'évaluer les pertes, mais il n'y aurait rien de surprenant qu'elles pussent s'élever à 6 ou 700,000 fr. environ.

Il y a eu plusieurs accidents à déplorer.

L'un des ouvriers de MM. Moissoner et André ayant voulu rentrer pour chercher ses habits, a eu la figure affreusement brûlée.

M. Robineau, lieutenant de pompiers, a

Il mit le parapluie à sa place habituelle, accrocha le chapeau à l'une des patères de l'antichambre, porta les gants dans la chambre à coucher, puis s'en revint dans le petit salon où Duprez s'était laissé tomber sur un fauteuil.

— Monsieur le vicomte, dit-il d'un ton résolu, voudra bien s'assurer d'un autre valet de chambre, mon intention étant de quitter son service.

— Tu veux t'en aller?

— C'est mon intention.

— Eh bien!... va-t-en.

— Je dois huit jours à monsieur le vicomte, je les lui donnerai.

— C'est bien. Alors fais du feu dans mon cabinet.

Quentin se retira.

— C'est vraiment extraordinaire, se disait-il, de voir combien monsieur le vicomte est changé depuis près d'un mois! Y a-t-il un mois? Oui, environ. Mais c'est surtout à partir du jour où il m'a envoyé chercher son Rikler, Muller, Wagoer, c'est bien Wagoer, qu'il est devenu tout à fait méconnaissable. Réellement, il n'y a plus moyen d'y tenir, il est quinteux, sauvage, farouche. Après tout, que m'importe, puisque je suis décidé à le lâcher? Tiens...

SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

Wagner, qui avait eu le temps d'épier les habitudes journalières des jeunes filles et qui connaissait le chemin qu'elles suivaient chaque jour pour se rendre à leur travail, s'était simplement déguisé en cocher, tous les costumes lui étaient familiers, et avait attendu, campé sur le siège d'une lourde voiture attelée de deux vigoureux chevaux auxquels il n'avait pas, depuis deux jours, ménagé la ration d'avoine, le passage de Solange; puis, dès que la jeune ouvrière avait traversé la rue, il avait tenté de l'écraser.

Quoi de plus simple? Le lendemain, dans tous les journaux bien informés, on aurait lu: « Au haut de la rue du Bac, en face des magasins du Bon Marché, deux chevaux attelés à une voiture de maître se sont, subitement et sans cause apparente, emportés; malgré les efforts du cocher pour les arrêter, ils ont renversé une jeune fille qui n'avait pas eu le temps de se garer. Les deux roues lui ont

reçu sur la tête, au moment où il passait par une porte des ateliers, des débris de toiture qui l'eussent tué raide sans son casque. Il est tombé tout étonné; on s'empressa autour de lui et peu à peu il a pu se remettre.

Deux pontonniers ont failli être asphyxiés. On les a transportés chez M. Bichon qui, par ses soins, réussit à leur faire reprendre les sens. Ils ont été conduits à l'hôpital sur les ordres du médecin-major, M. Cross. On cite encore six ou sept blessés, mais aucun grave-

Arrestations à Tours

Mardi, plusieurs agents de la police de Tours ont amené au bureau central une douzaine d'individus, les menottes aux mains.

Après un interrogatoire, plusieurs des prisonniers ont été relâchés.

La police recherche activement les dévotés d'églises: peut-être a-t-elle réussi à mettre la main sur quelques-uns de ces mal-faiteurs.

Devant le Conseil de guerre

Deux militaires en garnison à Angers, les nommés Mitron et Loyean, ont été amenés dimanche matin à la prison militaire de Tours.

Tous les deux passeront prochainement devant le Conseil de guerre du 9^e corps, le premier pour désertion, le second pour insoumission.

Les grèves à Nantes

La reprise du travail était presque générale hier matin.

Le nettoyage de la voie publique, qui n'avait pas été fait d'une façon régulière depuis trois jours, s'est effectué sans incident.

Il ne reste en grève que 500 ou 600 ouvriers appartenant principalement aux Chantiers de la Loire ou aux fabriques d'engrais.

M. Carnot en Bretagne

Le Conseil municipal de Lorient s'est occupé samedi de la réception du Président de la République, lors de son voyage en Bretagne.

Le maire a écrit au ministre de la marine pour lui demander qu'une division de l'escadre du Nord vienne sur rade à ce moment et qu'on en profite pour faire simuler par la flotte une attaque de l'arsenal; le soir, les navires seraient éclairés par des projections électriques comme complément des illuminations de la ville.

Dès son arrivée, on offrirait à M. Carnot le vin d'honneur sur la place d'Alsace-Lorraine, richement décorée; à l'occasion de cette visite aurait lieu un immense banquet populaire où toutes les communes de l'arrondissement seraient représentées.

Une commission est nommée pour compléter ce programme et un crédit de 50,000 fr. est dès ce moment ouvert.

Qu'est-ce donc que ces papiers? Ah oui! les débris de la lettre que je devais porter à l'employé de la maison de prêt! Si je regardais, peut-être y trouverais-je l'explication? Voyons!

Quentin chercha à rassembler les morceaux, mais un bruit de voix partant de la pièce voisine le força à ajourner ses projets, et ce fut avec l'empressement le plus légitime, à ses yeux qu'il se hâta de faire disparaître dans le fond de sa poche toute trace de son larcin.

Wagner était humilié de sa déconvenue, mais il en était encore bien plus désespéré. Un plan aussi bien ourdi! Oh! si le bandit avait eu des serviteurs, il est probable que, dans ce jour maudit, ils auraient éprouvé le même sort que ceux de M. le vicomte de Chabrol. Mais Wagner n'avait pas de serviteurs, il fallait tout concentrer.

Bien plus, il fallait affronter la colère du maître. Jamais il n'oserait s'y résoudre. Après tout, pourquoi aller le trouver? Les ordres étaient précis. Une première tentative avait avorté, c'était à recommencer. Il avait encore six jours et, en six jours, quand on est Wagner, il n'est pas difficile de tout réparer.

Dès le lendemain il s'attacha aux pas de

Etat civil de la ville de Saumur

DECES

Le 3 mai. André Escande, forgeron, 60 ans, veuf de Marie-Lucile-Céleste Cornu, route de Varrains.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Jeanne d'Arc et Concours Hippique à Orléans (Mai 1893).

A l'occasion des Fêtes de Jeanne d'Arc et du Concours Hippique qui a tout lieu à Orléans, du 7 au 11 mai prochain, la Compagnie rendra valables, jusqu'aux derniers trains du jeudi 11 mai, les coupons retour des billets aller et retour à prix réduits qui, d'après son tarif spécial G.V. n° 2, auront été délivrés pour Orléans les samedi 6, dimanche 7 et lundi 8 mai, aux gares de Paris, Breillet (vid Breigny), Maleherbes, Beanne-la-Ronde, Montargis, Gien, Bourges (vid Vierzon ou vid Argent), Châteauroux, Menetou-sur-Cher (vid Vierzon), Mur-de-Sologne (vid Blois) et Tours, ainsi qu'aux différentes stations comprises entre ces divers points et Orléans.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE DE L'ASCENSION

11 MAI 1893

A l'occasion de la fête de l'Ascension, la Compagnie d'Orléans étendra la durée de validité de ses billets Aller et Retour de la manière suivante:

1^o Les billets Aller et Retour, à prix réduits, qui seront délivrés aux conditions du Tarif spécial G. V. n° 2, les Mardi 9, Mercredi 10, Jeudi 11 et Vendredi 12 Mai, seront valables, pour le retour, jusqu'aux derniers trains du Lundi 13 Mai;

2^o Les billets dits de Bains de mer qui, aux termes du § 1^{er} du Tarif spécial G. V. n° 6, ne sont délivrés que les Vendredi, Samedi et Dimanche de chaque semaine, seront délivrés du Mardi 9 Mai inclus au Dimanche 14 Mai inclus, pour les stations balnéaires de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande, ces trois points inclus, aux gares et stations:

1^o De la ligne de Saint-Nazaire (inclus) à Tours;

2^o Des sections: d'Angers à La Flèche, de Sablé (exclu) à La Flèche, de La Suze (exclu) à La Flèche, de Bangé (inclus) à La Flèche, du Mans (exclu) à Neullie-Pont-Pierre, vid La Flèche et Angers, — de Jumelles-Brion à Saumur, vid Saumur;

3^o De la section de Saint-Antoine-du-Rocher (inclus) à Tours, vid Tours;

4^o De la ligne de Nantes et Châteaubriant.

Ces billets seront indistinctement valables, pour le retour, jusqu'aux derniers trains du Mardi 16 Mai.

Pilules Suisses. Exiger le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons!

Chaque année des milliers de malades atteints de goutte, calculs, rhumatisme, douleurs sciaticques, asthme, maladies de la peau et du sang, se dirigent vers les villes d'eaux pour y suivre un traitement long, dispendieux, et quelquefois inutile. Qu'elles essaient donc auparavant de prendre chaque matin une cuillerée de café de *Tisane bussolin*. Tant de personnes se sont trouvées guéries, qu'il vaut la peine d'en essayer. On en trouve dans toutes les pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt général à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

Dernières Nouvelles

L'AFFAIRE BAUDIN

M. Baudin sera interrogé aujourd'hui par M. Dhers, commissaire de police chargé de procéder à une enquête sur les incidents dont le poste de la caserne du Château-d'Eau a été le théâtre. A la suite du rapport de M. Dhers, le parquet statuera et ordonnera s'il y a lieu des poursuites contre M. Baudin.

LES GRÈVES

A Roubaix, deux nouveaux établissements de teinture se sont joints aux grévistes.

Les grévistes non syndiqués se sont réunis. Ils ont décidé de renoncer à la journée de dix heures et de demander celle de onze heures avec un salaire minimum de trente centimes par heure.

Une réunion générale des grévistes aura lieu demain matin. Le calme est complet.

DANS LES AMBASSADES

M. Jefferson Coolidge se rendra aujourd'hui, à cinq heures, à l'Élysée, pour prendre congé de M. Carnot.

Le nouvel ambassadeur présentera ses lettres de créance au Président de la République demain ou après-demain.

Le grand-tuc Wladimir est attendu aujourd'hui ou demain à Paris, où Son Altesse impériale compte faire un court séjour.

La baronne de Mohrenheim est toujours très souffrante.

L'attaque d'influenza dont elle était atteinte s'est augmentée d'une bronchite qui exige des docteurs la plus vive attention.

LA FRANCE ET L'ESPAGNE

Madrid, 3 mai. — M. Léon y Castillo a eu une conférence avec M. Sagasta, au cours de laquelle les deux hommes d'Etat ont constaté que les négociations commerciales avec la France présentent toujours des difficultés.

GUILLAUME II EN SUISSE

Voici quelques détails inédits sur le passage de Guillaume II en Suisse.

L'Empereur voulait étonner ses hôtes; c'est ainsi qu'il a discuté avec eux sur les ressources matérielles de la Suisse, et sa mémoire ne lui a pas fait défaut lorsqu'il a cité, devant le président Schenk, les grandes phrases de l'histoire de la Confédération suisse.

Au moment où l'Empereur parlait du serment d'Uri, l'orchestre entama l'ouverture de *Guillaume Tell*. Guillaume II alors se tourne vers M. Lachenal, ministre des affaires étrangères, et lui demande ce qu'il pense de l'opéra de Rossini.

M. Lachenal est un mélomane accompli, il n'a eu par conséquent aucune peine à exprimer au souverain allemand son admiration pour le maître italien.

Guillaume II lui dit alors brusquement:

— Savez-vous quel est, parmi les maîtres de l'opéra, celui que j'admire le plus?

une blouse, se coiffe d'un chapeau à larges bords et vient se joindre aux quelques personnes que le bruit de la chute de Solange a attirées près des bateaux amarrés sur le bord.

Comme elles et avec elles, il discute sur l'accident, un suicide sans doute, et semble tout prêt à se dépouiller de ses vêtements pour se précipiter à la recherche du nœud. Des marinières montés sur un léger esquif lui évitent la peine. Ils sondent les profondeurs de l'eau avec de grandes gaffes armées d'un crochet. Rien... rien... toujours rien.

— Le corps aura sans doute été entraîné sous un bateau, impossible de le dégager, ce ne sera que dans plusieurs jours que le gouffre consentira à rendre sa proie.

Cette fois, certain du succès, Wagner accélère le pas et, dès qu'il s'est éloigné d'une centaine de mètres du lieu de l'accident, il hèle une voiture, de manière à être plutôt rendu boulevard Malesherbes.

L'échec est réparé, le retard n'aura été que d'une journée, et il lui restait plus de cinq fois vingt-quatre heures pour accomplir les volontés de son seigneur et maître.

(A suivre.)

— Wagner, Sire, sans doute?
— Non, Lulli, le fondateur, l'inventeur en quelque sorte de l'opéra!

Et Guillaume II expliqua à M. Lachenal la raison de son goût.

Un des personnages qui a accompagné l'Empereur en Italie et en Suisse, affirme que l'Empereur, très préoccupé de l'adoption par le Reichstag de la loi militaire, est prêt à accepter la démission du général de Caprivi, si celui-ci ne réussit pas à faire passer cette loi.

L'Empereur aurait exprimé devant le roi Humbert lui-même son mécontentement des procédés du député Ahlwardt.

BOURSE DE PARIS

Du 3 Mai 1893

3 0/0	96 90
3 0/0 amortissable	97 25
4 1/2	106 10

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du n° du 29 avril 1893:

SALON DE 1893 (Champs-Élysées et Champ-de-Mars):
Pillage d'une ville Gallo-Romaine, par les Huns, tableau de M. Rochegrosse. — La Fête-Hieu, tableau de M. Adrien Moreau. — Propos galants, tableau de M. Ruybet. — Jeanne d'Arc enfant, à Combray, tableau de Mme Demont-Breton. — A l'officier à Volendam (Hollande), tableau de M^{lle} Nourse. — Retour au port, tableau de M. Haquette. — La besogne faite, tableau de M. Bail. — Avril, tableau de M. Debat-Ponsan. — La Côte, tableau de M. Antin. — Imprécations de Saint-Jean Chrysostôme, à l'Impératrice Eudocie, tableau de J.-P. Laurens. — Les Défenseurs de Saragosse (1809), tableau de M. Orange. — M. Francisque Sarcey chez sa fille, Mme A. Brisson, tableau de M. Bachelot. — A travers les champs, tableau de M. Emile Adan. — Le Départ du Conscrit, tableau de M. Moreau (de Tours). — Dépêche-toi, tableau de M. Chocarne-Moreau. — Le Grand-Père, tableau de M. Cayron. — Intimité, tableau de M. Brouillet. — Le Foyer, tableau de Mme Demont-Breton. — Aux "Péris en mer", tableau de M. Desmarest. — Les bancs de Berville, tableau de Mme Diéterle. — Cueillette du Raisin (Frenouse), tableau de M. Bouchor. — Juliette, tableau de M. Wagner. — A marée basse, à Saint-Marc (Loire-Inférieure), tableau de M. Beauvais.

Le numéro: 50 centimes.

LES FRÈRES MAHON « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom



M. SOREL, 18, rue Dupetit-Thouars, Saumur.

PAS DE BON POTAGE SANS Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÈFLE à QUATRE FEUILLES. So trouvez dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie et de produits alimentaires. Gros: 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaufort, SAUMUR

Spécialité de Bottes pour Baptême

Bottes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs . . . depuis . . . 4 fr. 10

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Bâtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant: G. JOUAST.

PRINTEMPS & ÉTÉ

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Été pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus
Livraison Rapide. — **COUPE REPUTÉE SANS RIVALE** — Livraison Rapide.
Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure

Etude de M^e LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4.

A VENDRE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE
EN 5 LOTS
En l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur,

UNE MAISON

D'HABITATION
Avec ses circonstances et dépendances
ET
Quatre parcelles de Terre et Vigne
SITUÉES
Commune de Martigné-Briand.

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 3 Juin 1893, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de M^e Bourasseau, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du vingt-cinq février mil huit cent quatre-vingt-treize, visé, enregistré et transcrit avec l'exploit de sa dénonciation au bureau des hypothèques de Saumur, le quinze mars mil huit cent quatre-vingt-treize, volume 49, numéros 26 et 27 ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

Madame Clémence Martin, propriétaire, demeurant à Angers, rue des Fours-à-Chaux, numéro 64, veuve de M. Pierre Robin ;

Avant pour avoué constitué M^e HENRY LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 4 ;

Il sera, sur et contre :

1^o M. Jacques Froger, marchand pâtisseries, demeurant à Angers, rue Beaurepaire, numéro 5, tant en son nom personnel que pour la validité de la procédure à l'égard de la dame son épouse, ci-après nommée ;

2^o Madame Louise Aubert, épouse dudit sieur Froger, avec lequel elle demeure à Angers.

Parties saisies,
Procédé, le samedi trois juin mil huit cent quatre-vingt-treize, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice de ladite ville, à la vente aux enchères publiques en cinq lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles ci-après désignés, saisis sur les époux Froger, ci-dessus nommés.

DÉSIGNATION

PREMIER LOT

Une maison, sise à Villeneuve, commune de Martigné-Briand, composée de deux chambres basses, chambre au premier étage, grenier au-dessus, trois petit toits, grange, un petit caveau, cour ; le tout se tenant, contenant en superficie environ deux ares quatre-vingt centiares, joignant au nord Louis Gaschet, au levant Hacault, au midi Guillemet, au couchant Mademoiselle Frouin.
Mise à prix 200 fr.

DEUXIÈME LOT

Un morceau de terre en trèfle, sis à la Boucharde ou les Ronces, même commune, contenant environ quarante-trois ares vingt centiares, joignant au levant M. Touchais, au couchant Jean Hacault, au midi un sentier, au nord un chemin.
Mise à prix 100 fr.

TROISIÈME LOT

Un morceau de terre labourable en blé-froment, sis au Clos-Allaire, même commune, contenant environ six ares, joignant

au levant M. Marlin, au midi M. Touchais, au couchant Turpault, au nord un sentier.
Mise à prix 20 fr.

QUATRIÈME LOT

Un morceau de terre ensemencé en blé-froment, sis à la Boucharde ou Clos-Allaire, même commune, contenant environ trois ares soixante centiares, joignant au levant la route de Martigné-Briand à Vihiers, au midi M. de Montcourt, au couchant Jean Hacault et au nord Leroux.
Mise à prix 10 fr.

CINQUIÈME LOT

Un morceau de terre en vigne, sis au canton des Miches, même commune, contenant environ neuf ares dix centiares, joignant au nord M. Gasté, au levant M. Pignier, au couchant M. Gaschet et au midi M. Pasquereau.
Mise à prix 15 fr.

Total des mises à prix : 345 fr.

Déclaration relative aux hypothèques légales

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

Saumur, le cinq mai mil huit cent quatre-vingt-treize.

LECOY.

Nota. — Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués exerçant près le tribunal de Saumur.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-treize, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 4 ;

2^o Et au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

A VENDRE

Ou à Louer

MEUBLÉS OU NON

1^o CHATEAU sur les bords de l'Indre, touchant un bourg important, à proximité d'une station de chemin de fer ;

2^o MAISON confortable, dans une petite ville près de Tours et sur les bords de la Loire.

S'adresser à M^e ALBERT ARRAULT, notaire à Tours.

Changement de Domicile

LEROY, marchand de bois, rue de la Maremaillette, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'à partir du 3 mai 1893, son magasin et son domicile seront transférés route de Farrains, près l'octroi.

Maison Bourgeoise

A LOUER OU A VENDRE

A ALLONNES

Ecurie, remise, jardin à fruits.

Pour visiter, s'adresser au bureau de poste du bourg.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

Maison, Jardin, Remise et Ecurie

Rue Duncan, 3.

S'adresser à M. COURBALEAU, 38, rue Saint-Nicolas.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

DE A S E S E N

AVEC JARDIN

Située au Champ-de-Foire, avenue de la Gare de l'Etat.

S'adresser à M. GASNAULT père, propriétaire, rue d'Orléans, n° 83.

LE MEILLEUR DÉPURATIF

Est le Dépuratif végétal concentré préparé par G. DESCHAMPS, pharmacien de 1^{re} classe de l'École Supérieure de Paris.

Préparé et dosé avec les plus grands soins, il renferme les principes actifs extraits seulement de plantes exotiques.

Il rétablit les fonctions et son emploi est tout indiqué contre les vices du sang et les affections de la peau.

DÉPÔT GÉNÉRAL :

Pharmacie NORMANDINE

11, 13 et 15, rue Saint-Jean

En vente à la même Pharmacie :

Pilules végétales dépuratives et antiglaireuses codex 485.

PÂTISSERIE - CONFISERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Nous rappelons à notre clientèle que nous avons un choix SPÉCIAL DE DRAGÉES POUR BAPTÊME, comme qualité et comme prix, nos Dragées étant faites à la maison et à la main, ce qui est recherché par les connaisseurs.

Nous sommes également très bien assortis pour les Boîtes Marraines en tous genres et à tous les prix.

Spécialité de Brûches pour première communion.

Hôtel Restaurant des TROIS ANGRES

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr. Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure

Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

GR^{de} ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Excellent vin rouge d'Algérie. le litre. 0,40 et 0,50
Excellent vin rouge du Roussillon — 0,60 et 0,70
Côtes de Bordeaux. — 0,80 et 1 fr.
Vin blanc du pays, le litre. 0,50, 0,60 et 0,80

25 litres donnent droit à 1 litre gratis.

PRIMEURS : Asperges, Artichauts, Pommes de terre, Petits Pois en cosse.

Arrivages tous les jours. Fraîcheur et bon marché.

AVIS. — Les magasins sont fermés dimanches et fêtes à midi.

ÉTABLISSEMENT MAGÉ ET CIVRAY

Rue des Boires, 6, et rue de la Chouetterie, 3, SAUMUR

INSTALLATION SPÉCIALE

Pour Noces, Festins, Fêtes de famille, Banquets, etc., comprenant : vaste Cour, Jardin, Salle à manger, Salons, Salle de jeux, et jouissances de l'intimité la plus absolue.

TENTE-SALON pouvant se transporter à volonté. — Le Service est fait à des prix très modérés et d'une manière irréprochable. — Nous laissons aux personnes la liberté de se fournir elles-mêmes le confortable de leurs repas tout en leur louant le matériel nécessaire. — Location en détail de tous les objets concernant le service, tels que : Vaisselle, Verrerie, Argenture, Plats, Plateaux, Cristaux, Couverts, Linge fin, Tables et Sièges.

Les Dîners sur commande se font à l'établissement ou en ville.

VINS FINS.

La Maison fait aussi les repas de noces, lunchs ou fêtes de famille en dehors de son établissement.

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY
Chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.